



### Le contrat suivant est passé entre

<p><b>Le producteur partenaire</b>  <i>Raison Sociale:</i>  <i>Nom:</i>  <i>Adresse:</i>  <i>Code postal:</i>                      <i>Ville:</i>  <i>Téléphone:</i></p>	<p><b>L'adhérent.e de l'AMAP « les Grand'Goules » N° ...</b>  <i>Nom:</i> _____ <i>Prénom:</i> _____  <i>Nom*:</i> _____ <i>Prénom*:</i> _____  <i>Adresse:</i> _____            _____            _____  <i>Téléphone:</i> _____ <i>Port:</i> _____  <i>Mail:</i> _____</p>
---	---

\* Nom et prénom de la/du conjoint-e

### Article 1 : Engagement de l'adhérent

L'adhérent s'engage en son nom à :

- régler d'avance (cf. article 4) l'achat de légumes correspondant à une part de la production du producteur sur la durée du contrat ;
- récupérer (ou faire récupérer) son panier chaque **jeudi** prévu au calendrier (cf. annexe) entre **18h et 18h45 à Pourquoi Pas La Ruche, 3 rue des Gravières à Poitiers** . En cas de non retrait du panier, aucun remboursement ne sera effectué; les paniers non récupérés seront répartis conformément au règlement intérieur.
- tenir une voire plusieurs permanences de distribution, dans un esprit de coopération, selon une fréquence fixée dans le planning de distribution ;
- accepter les aléas de la production (*intempéries, ravageurs, etc.*) qui peuvent avoir un impact sur la composition du panier ;
- soutenir le producteur dans sa démarche ;

### Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur ou un de ses représentants s'engage à :

- produire dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, cultiver ses terres dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement.
- communiquer, en début de saison, la liste prévisionnelle des légumes qu'il envisage de cultiver et leurs quantités probables ;
- approvisionner les adhérents en légumes, en quantité et qualité suffisantes ;
- accepter de recevoir la visite des adhérents (*organisée par l'AMAP*) au moins une fois par saison ;
- informer et proposer des solutions au Collectif d'Animation de l'AMAP en cas d'impossibilité d'honorer ses engagements (*pertes liées à des intempéries, cas de force majeure, etc.*). En cas de cessation d'activité le contrat est rompu.

### Article 3 : Engagement de l'AMAP

L'AMAP les Grand'Goules s'engage à :

- gérer le lieu de rencontre - distribution entre le producteur et les consommateurs et les livraisons ;
- gérer et organiser le planning de distribution ;
- organiser un bilan de saison (fonctionnement, satisfactions, difficultés, etc.) à l'occasion d'une Assemblée Générale ;

## Article 4 : Termes et modalités de l'engagement

1. **Le présent contrat est conclu** pour une période de distribution du **jeudi 07/01/2021** au **jeudi 08/04/2021**. Cela correspond à la livraison de **14 paniers de légumes d'hiver**.

2. **Le règlement** correspond au paiement de **14 paniers** par un versement de la moitié du règlement à signature du contrat et **le solde** encaissé le **jeudi 11 février 2021** ou du règlement total à la signature.

3. **Tarifification solidaire** : la tarification sociale et solidaire **est applicable sous réserve** des disponibilités (accessible pour un foyer dont les quotients familiaux sont inférieurs à 1 200 €/mois) et de l'accord de l'AMAP et du producteur.

### 4. Prix du panier :

- Le panier Grand'Goule d'hiver : **14 €** ou **8,50 €** (tarification sociale et solidaire)

- Le panier P'tite Goule d'hiver : **8 €** ou **4,50 €** (tarification sociale et solidaire)

### 5. Prix et modalités pour le présent contrat :

Le règlement se fait selon les modalités suivantes :

- deux chèques sont remis à la signature : le chèque **N°1** correspond à **7 paniers** et est perçu à la signature du contrat ; le chèque **N°2** correspond à **7 paniers** et sera perçu le jeudi 11 février 2021. Le règlement du montant total est autorisé et le chèque sera perçu à la signature du contrat.

À compléter (**chèques à l'ordre de « Association l'Eveil »**):

	Chèque n°1	Chèque n°2	
<input type="checkbox"/> Grand'Goule:	98 €	98 €	<input type="checkbox"/> Totalité: 196 €
<input type="checkbox"/> Grand'Goule Solidaire:	59.5 €	59.5 €	<input type="checkbox"/> Totalité: 119 €
<input type="checkbox"/> P'tite Goule:	56 €	56 €	<input type="checkbox"/> Totalité: 112 €
<input type="checkbox"/> P'tite Goule Solidaire:	31.5 €	31.5 €	<input type="checkbox"/> Totalité: 63 €

Fait à \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_

Association l'Eveil

L'AMAP les Grand'Goules

L'adhérent de l'AMAP